



La Sure en Chartreuse

Regard vers



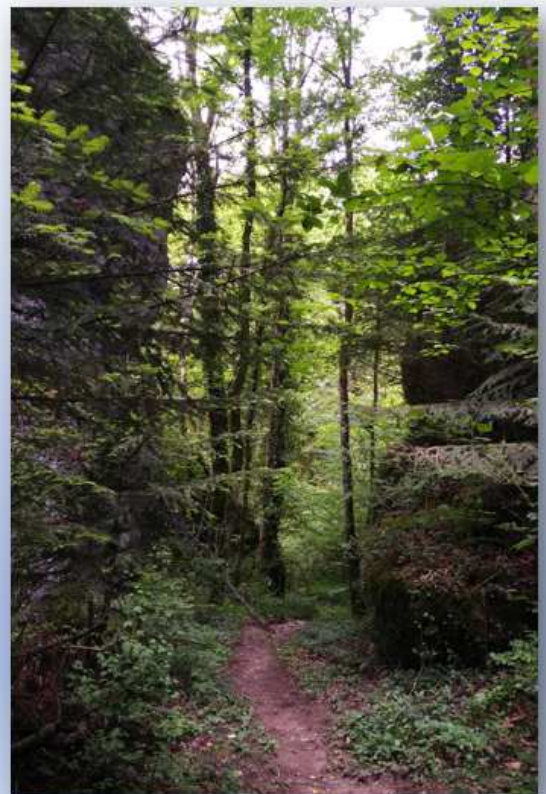
Le Journal

Numéro 14 – Mars 2023



Photographie Jean- François BETEAU

Après
l'hiver
vient le
printemps



Photographie Sophie LELEU

« C'est finalement au plus fort de l'hiver que j'ai compris qu'il existait en moi un invincible printemps »

(Albert CAMUS)

LA VIE ASSOCIATIVE

Les associations tiennent une place importante dans notre commune et contribuent à son identité. Vous pouvez trouver leurs coordonnées sur notre site internet (Chapitre Vie associative).



25 animations ont été organisées en 2022 dont les « incontournables » (Fêtes de la Saint-Jean, Vogue, Halloween, les matinées boudins, les matinées diots et caillettes, Vente de Beaufort ...)

Par leur dynamisme elles améliorent notre cadre de vie et participent pour beaucoup à l'animation de la vie locale.

Depuis le début de l'année 2023 nos associations font toujours preuve de vitalité !

- Après-midi Jazz, Nuit de la lecture, Repas du Club, Spectacle débat, Après-midi jeux, Randonnée pleine lune, Ateliers (vannerie, caillettes, lacto-fermentation, semis)

Bien d'autres animations sont au programme dans les semaines à venir comme en témoigne la liste des prochains évènements énumérés en page 22.



- Le site internet a enregistré 6345 connexions depuis le 1er janvier 2023.
- 255 smartphones ou tablettes utilisent PanneauPocket. Cela représente l'équivalent de 58 % des foyers de la commune pour une moyenne de 3000 lectures chaque mois.



- 02. La vie associative
- 03. Éditorial
- 04. Les finances
- 08. L'urbanisme
- 09. L'école, le périscolaire et le centre de loisirs
- 11. L'environnement
- 15. Parlons-en
- 18. Savoir-faire et savoir-être
- 22. Les infos pratiques et les événements à venir
- 24. État civil

Regard vers La Sure en Chartreuse n° 14

Journal municipal d'information de la commune de La Sure en Chartreuse

Directrice de la publication : Virginie RIVIÈRE

Commission communication : Fabrice BERNARD-GUELLE, Jean-François BETEAU, Annie GENÈVE, Sophie LELEU, Virginie RIVIÈRE, Jean VEDEL

Photographies : Jean-François BETEAU, Sophie LELEU, Cabinet d'urbanisme LOUP MENIGOZ, Albin RIBEIRO, Jean VEDEL, Google (Libre de droit)

Conception et mise en page : Jean VEDEL

Impression : 1. PRIM Seyssins

Tirage : 480 exemplaires.

Ce numéro, riche en informations communales, vous permettra de prendre connaissance des actualités. Vous pourrez vous informer sur nos résultats de 2022, l'avancée de la révision du PLU ou encore prendre connaissance d'un nouveau type d'article "métier". Cette série d'articles nommée "Savoir-faire, savoir être à La Sure en Chartreuse" vous permettra de découvrir les métiers d'habitants de la commune. Le premier métier mis en lumière est le métier de l'immobilier. Je tiens à remercier M. Durdux et M. Giraud pour leur participation à ce nouvel exercice. Si votre métier peut faciliter la vie des habitants et que vous souhaitez le mettre en lumière, n'hésitez pas à nous en faire part.

La mission de vos élus en ce début d'année est principalement orientée sur l'élaboration du budget qui doit être voté avant le 15/04. Ce budget ne peut pas être bâti sans une analyse précise de l'année financière écoulée et de notre capacité d'autofinancement.

Vous pourrez constater dans l'article consacré à ce sujet que la commune maîtrise ses dépenses et que les travaux menés, notamment sur le plan énergétique de l'école et de l'éclairage public, permettent de contenir nos dépenses. Notre adjoint aux Finances, Christian SAUZEAT, met également beaucoup d'énergie dans la recherche de subventions et le suivi de leur paiement. Sans cette dynamique nous ne pourrions pas financer nos projets communaux.

Le budget 2023 sera, sur le plan des investissements, focalisé sur la tranche 2 de la protection contre les éboulements du hameau des Barniers et la rénovation de la Cure de Pommiers (bâtiment communal) qui est actuellement inhabitée.

En précision pour la protection du hameau des Barniers, je vous rappelle qu'une étude établie par RTM (service Restauration des Terrains en Montagne géré par l'ONF) impose à la commune de protéger ce hameau suite à l'éboulement survenu en 2012. Cette étude définit 3 zones de priorité. La commune a réalisé en 2021 la tranche 1. Une fois la tranche 2 installée, il restera à financer la tranche 3. Ce dossier est subventionné à hauteur de 50 % par le fonds Barniers et nous devrions pouvoir obtenir une subvention via le Fonds Vert. À suivre donc...

Enfin, le printemps va bientôt arriver, et si la végétation va reverdir rapidement, les frelons asiatiques vont également faire leurs nids. Une réunion d'information a été tenue courant février et ce moment d'échange, où de nombreux habitants étaient présents, a été l'occasion de mieux appréhender l'ampleur de ce problème sanitaire. Il est donc très important de piéger dès le printemps les frelons asiatiques afin d'essayer de contenir leur prolifération. Afin de lancer une dynamique de piégeage sur la commune, les élus ont décidé d'offrir un piège à frelons à chaque foyer. Nous vous informerons des modalités de retrait de ce piège ainsi que les informations importantes à connaître pour sa bonne utilisation. Si chaque habitant fait l'effort de piéger sur sa propriété, nous pourrions certainement contenir ce problème sanitaire. Je compte sur vous !

Je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro. À très bientôt.

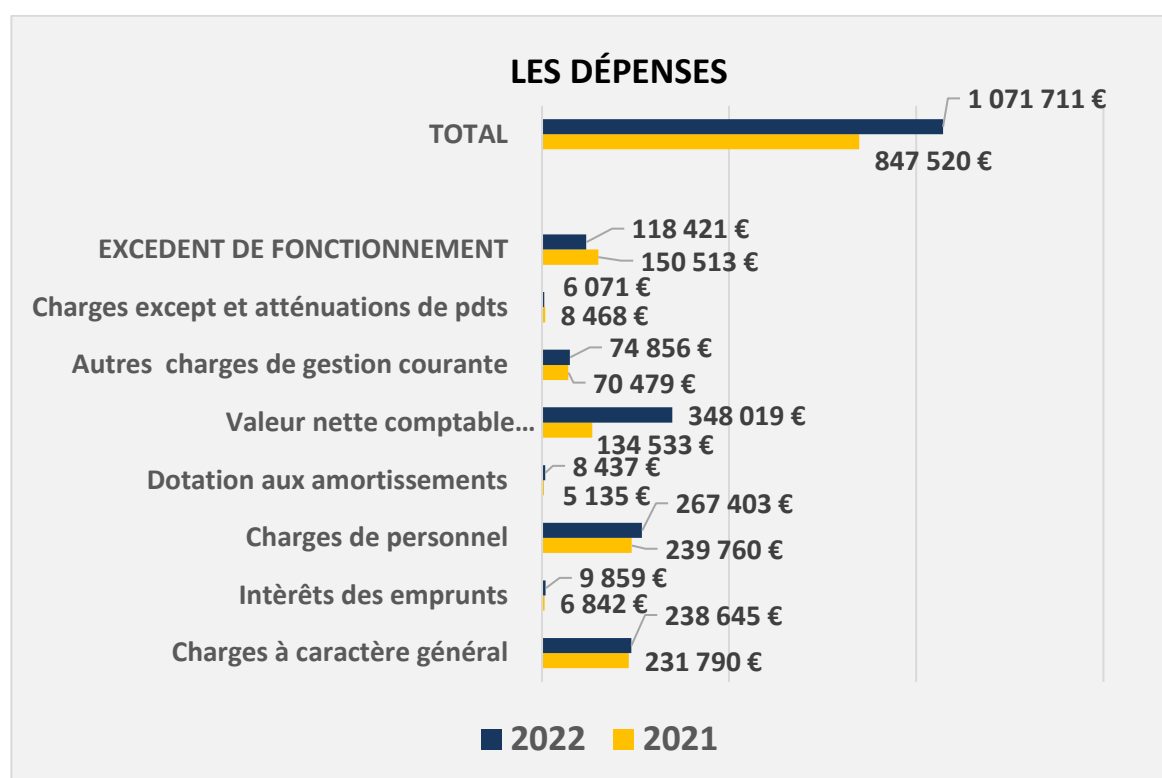
Virginie RIVIERE

FINANCES 2022

Lors du Conseil Municipal du 3 avril 2023 les élus ont adopté le compte administratif 2022, présentant un excédent de fonctionnement de 118 421 € sur l'exercice, avec un report à nouveau positif de 264 419 € et un excédent d'investissement de 73 320 € tenant compte de l'excédent 2021 reporté de 384 822 € et de l'affectation partielle du résultat de fonctionnement 2021 de 43 308 €. Les résultats cumulés de fonctionnement de 382 840 € seront affectés en 2023 à la section investissement pour assurer l'équilibre de la section, en raison d'investissements importants à réaliser sur 2023 à savoir :

- Le remplacement d'un tracteur et d'un véhicule utilitaire
- Des travaux de réhabilitation de l'ancienne cure de Pommiers la Placette à des fins de location à usage d'habitation
- Des travaux complémentaires sur l'école (éclairage LED et sécurité BADGES)
- Des travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif des bâtiments communaux de St Julien de Ratz
- La mise en place de colonnes enterrées sur Pommiers la Placette
- Lancement de la mise en place d'un nouveau filet de protection contre les chutes de blocs de rochers sur le secteur des Barniers
- La reconstruction du pont du Gigot avec la commune de Voreppe
- Des frais d'études pour l'aménagement de la place de St Julien de Ratz
- Des frais d'études pour la mise en œuvre du PLUI, de la défense incendie et de la gestion informatisée des 2 cimetières

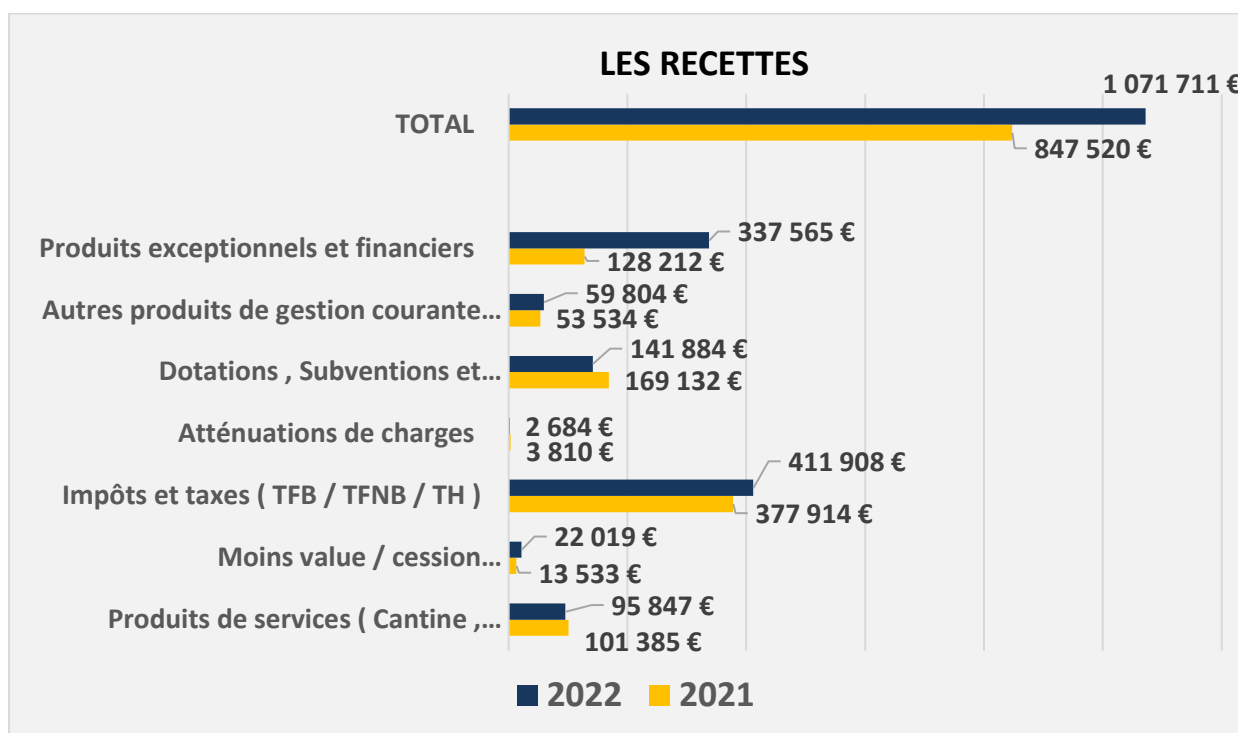
LE FONCTIONNEMENT (dépendances comparatives 2022/2021)



Sur le fonctionnement en dépenses : pour 2022, il est à signaler une augmentation de 43 000 € par rapport à 2021, sans tenir compte de la valeur nette comptable des terrains et matériels cédés (348 019 €). Cette augmentation se situe sur les chapitres :

- **Charges à caractère général** : + 6 900 €, énergie, gros entretiens véhicules et repas cantine en forte hausse, mais économie sur le poste assurance (assurance dommage ouvrage sur 2021 non reconduite).
- **Les charges de personnel** évoluent fortement + 27 600 €. L'inflation importante en France a déclenché une revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et une revalorisation des bas salaires pour nos salariés non titulaires (4,30%). Cette évolution tient compte à hauteur de 17 300 € de l'obligation pour la commune de devoir remplacer temporairement deux de nos agents techniques et administratifs en maladie. Toutefois, l'augmentation évoquée a été réduite en raison d'indemnités journalières perçues et figurant en recettes (7 400 €).
- **Les autres charges** sont en évolution modérée.

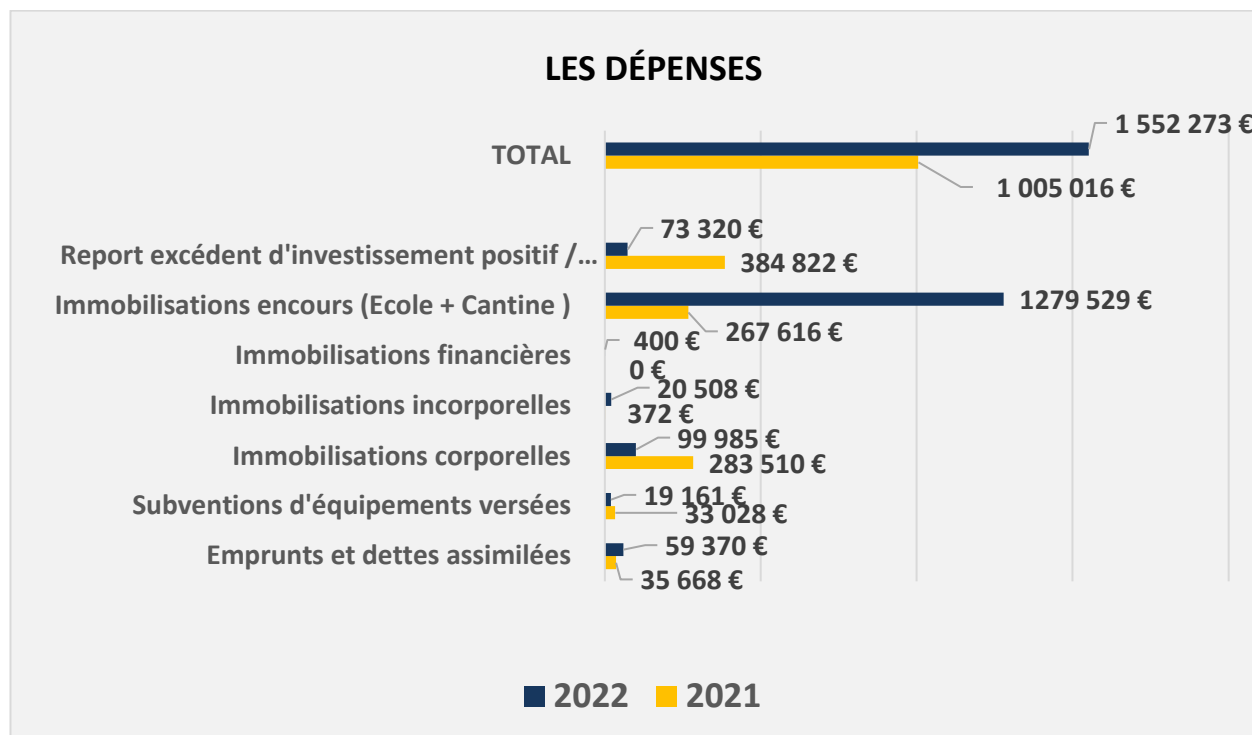
LE FONCTIONNEMENT (recettes comparatives 2022/2021)



- **Sur le fonctionnement en recettes** : pour 2022, il est à constater une augmentation de 14 800 €, hors prix de vente des terrains et matériels 326 000 € et moins-value sur ces cessions de 22 000 €. Cet écart favorable trouve son origine dans le chapitre impôts et taxes : évolution des valeurs locatives des biens immobiliers entraînant une amélioration des recettes de taxes foncières + 10 000 € (sans augmentation des taux), de meilleures taxes sur les mutations de biens immobiliers + 11 200 € et d'une dotation de solidarité rurale en accroissement de 10 000 €. A contrario, la commune constate une baisse de ses produits et services par rapport à 2021, liée à l'absence de vente de coupe de bois.

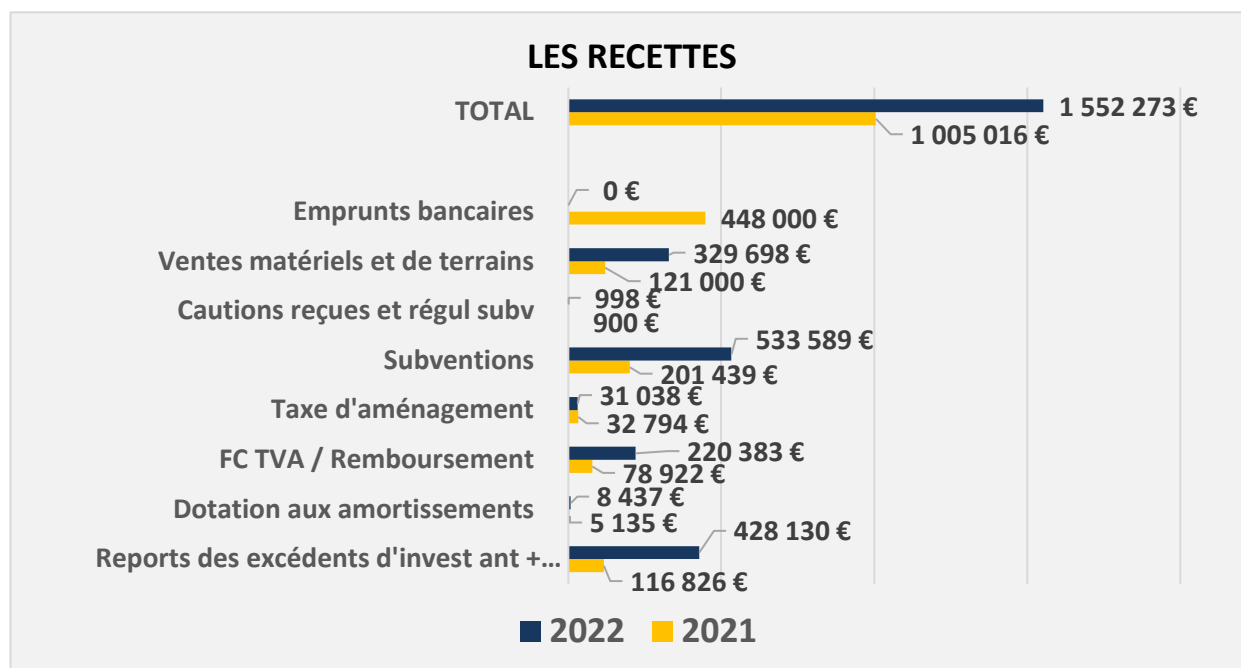
Le résultat positif de fonctionnement de 118 421 € est inférieur à celui de 2021 (150 513 €) mais reste satisfaisant dans le contexte économique actuel. Il conforte notre trésorerie nécessaire pour financer nos investissements programmés en 2023.

L'INVESTISSEMENT (dépenses comparatives 2022/2021)



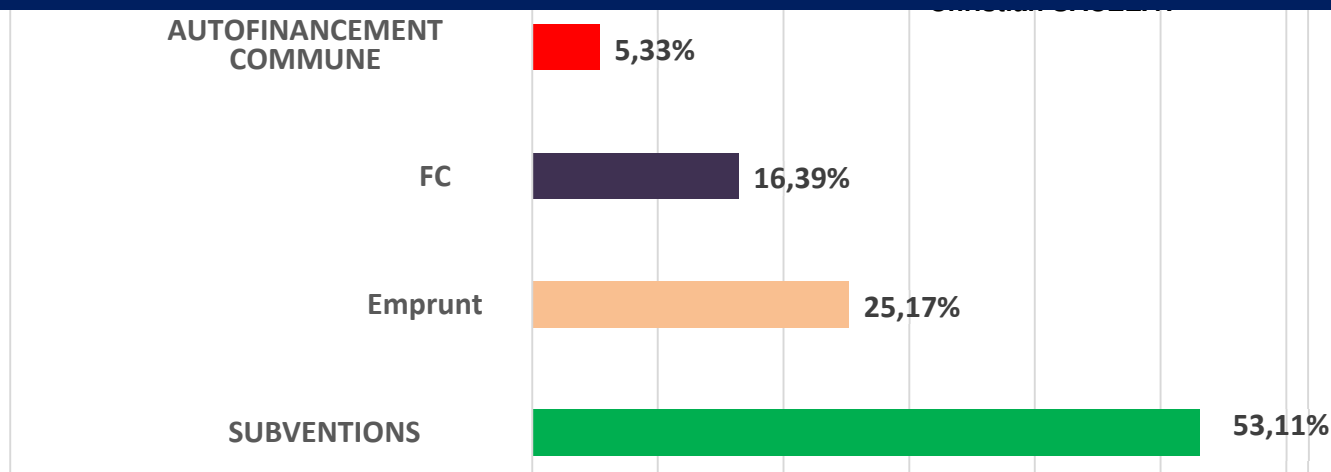
Les dépenses en investissement se sont portées essentiellement en 2022 sur : la construction du bâtiment cantine et la rénovation thermique de l'école : 1 279 529 €. Des frais d'étude pour mise en place du PLU ont été engagés et ce pour un montant de 20 508 € qui seront à la baisse sur 2023. Les dépenses réelles se sont élevées à 1 478 953 €.

L'INVESTISSEMENT (recettes comparatives 2022/2021)

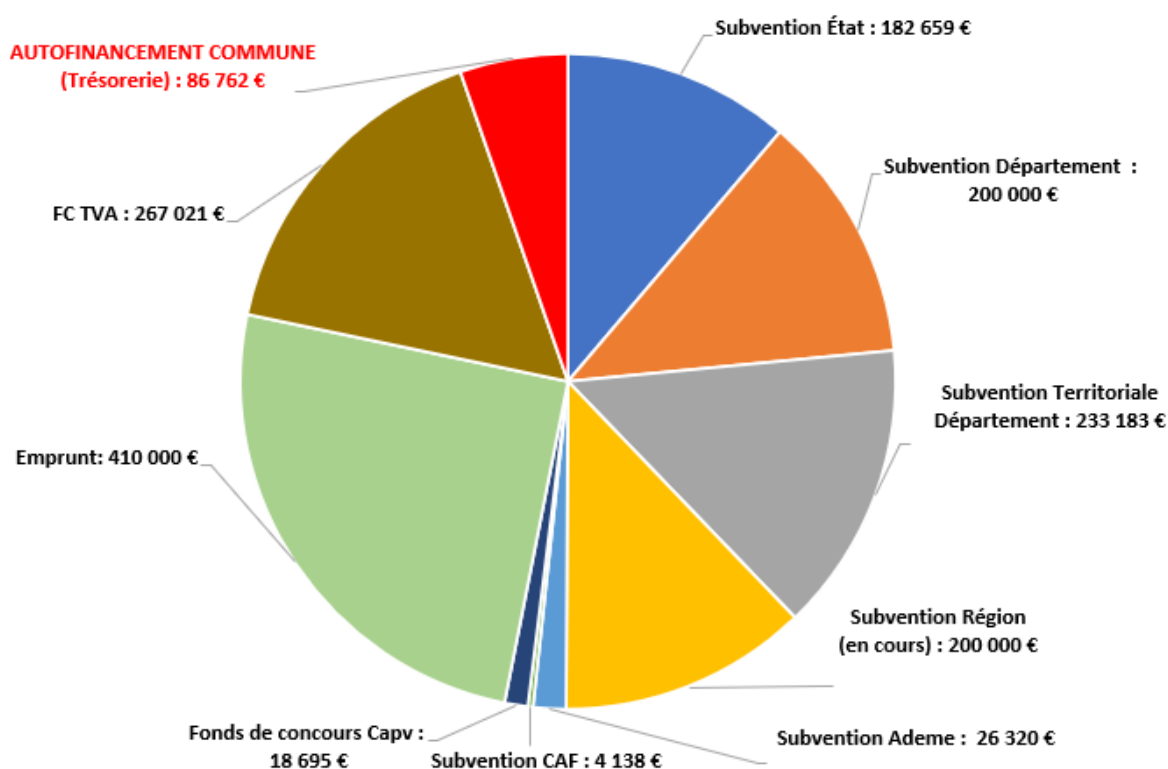


Les recettes en investissement se résument : aux ventes de terrains et matériel : 329 700 €, aux subventions (État, Département, CAPV) : 533 000 €, au FC Tva : 220 300 €, et à la taxe d'aménagement : 31 000 €. Le résultat d'investissement de l'exercice sans report est déficitaire de - 354810 €. Compte tenu des reports (384 822 €) et de l'affectation partielle du résultat de fonctionnement de 2021 (43 308 €), le report à la section investissement s'établira à + 73 320 €.

En complément de la section d'investissement nous vous communiquons LE FINANCEMENT (EN POURCENTAGE) de la construction du bâtiment scolaire et de la rénovation thermique de l'école



Notre commune a su trouver des subventions pour financer les travaux d'agrandissement et de rénovation thermique de l'école et ainsi pouvoir donner vie à ce projet. Elles représentent à elles seules 864 995 € soit 53,11% des dépenses globales de 1 628 778 € TTC.



Christian SAUZEAT



Photographie – Cabinet LOUP-MENIGOZ

Révision des Plans Locaux d'Urbanisme de Pommiers la Placette et de St Julien de Ratz pour un Plan Local d'Urbanisme unifié sur l'ensemble du territoire de LA SURE EN CHARTREUSE

Après l'analyse du territoire communal et la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les études en cours abordent la traduction réglementaire de ce projet, à travers :

- Le règlement graphique ou « zonage »
- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles et les OAP thématiques
- Le règlement écrit.

Les réunions de travail régulières associent des personnes publiques, telles que la DDT, le SCoT de la Grande Région de Grenoble, le Pays Voironnais, la Chambre d'agriculture ...

Nous vous convierons prochainement à une balade urbaine (sur inscription) en juin et à une troisième et dernière réunion publique qui aura lieu en septembre.

Il est prévu de terminer les études du PLU à l'automne prochain et d'approuver ce document pour le rendre exécutoire au printemps 2024, après l'examen du dossier par les Personnes Publiques Associées et après l'enquête publique qui aura lieu en début d'année prochaine.

Nous vous rappelons qu'en mairie vous pouvez trouver :

- Des panneaux d'exposition qui synthétisent les études en cours : diagnostic territorial et PADD
- Un registre de concertation dans lequel vous pouvez formuler vos remarques et vos observations.

Point sur l'activité du service urbanisme pour l'année 2022

Pour cette année 2022, ont été instruits :

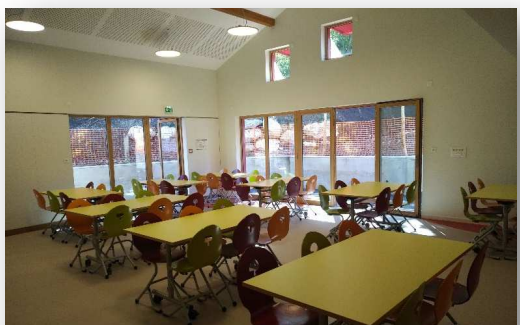
- **5 Permis de construire**
- **55 Déclarations Préalables de travaux**
- **51 Certificats d'Urbanisme**

Laurence ESCALLIER

LE NOUVEL ESPACE DE VIE DES ENFANTS



À la rentrée de septembre 2022, les enfants pouvaient investir leur nouvel espace, même si des travaux restaient à faire. Cet espace sert pour les accueils du matin et du soir, la pause méridienne et le centre de loisirs.



Le mobilier a été choisi gai et coloré pour des moments de détente. La salle peut se partager pour le temps du repas. Ainsi les petits peuvent manger plus au calme.



Photographies Sophie LELEU

- Mais à Noël par exemple, tout peut changer, la salle ne fait qu'une :



Photographies Sophie LELEU

- Elle est un bel espace pour le centre de loisirs



Photographies Sophie LELEU

Sophie LELEU

L'ÉNERGIE LA MOINS CHÈRE EST CELLE QUE L'ON NE CONSOMME PAS !

LES ECO-GESTES DU QUOTIDIEN POUR FAIRE DES ECONOMIES D'ENERGIES

Selon l'ADEME, rajouter un degré au thermostat augmente votre facture de 7%. Pour éviter cela, vous pouvez limiter la température des chambres à **17 degrés et à 19 pour les autres pièces et à 21 degrés** pour les salles d'eau pendant l'utilisation.

- **Le conseil du père Jean : « À la maison, on garde pulls et chaussettes ! »**

❖ **Programmez votre chauffage**

Des systèmes de régulation par programme d'intermittence vous permettront de programmer les heures de chauffage. Ces systèmes, tout comme les robinets thermostatiques sont soutenus par les **dispositifs CEE** ; ce sont les dispositifs de primes proposés par de grands groupes comme EDF, Carrefour, Auchan...

❖ **Surveillez votre consommation d'eau chaude**

Laissez les mitigeurs côté froid quand vous les fermez.

Pour une douche à la bonne température, réglez votre chauffe-eau entre 55 et 60° et entre 45 et 50°C pour un chauffe-eau thermodynamique. Si vous vous absentez pendant un long moment, pensez à couper l'eau ainsi qu'à éteindre votre ballon d'eau chaude. En effet, pendant votre absence, la chauffe de l'eau est inutile et vous permettra de faire des économies d'énergie.

❖ **Surveillez votre consommation d'électricité**

- **Fermez les portes** : c'est aussi une bonne astuce pour éviter de perdre la chaleur créée dans les pièces.
- **Utiliser des lampes basse consommation ou LED** : Bénéfice : 10 lampes LED (équivalent 60W) chez vous, c'est environ 20€ d'économies par an.

- Le conseil du père Albin : « Au moment de changer vos ampoules, optez directement pour les lampes LED : elles durent plus longtemps, sont plus performantes, et plus économes ! »

❖ Éteindre la lumière lorsque vous quittez une pièce

- Le conseil de la mère Virginie : « Ce n'est pas Versailles ici ! »

- **Conseil** : Allumez si vous en avez vraiment besoin et pensez à l'éteindre quand vous sortez de la pièce.
 - **Bénéfice** : L'éclairage représente 10 à 15% de la facture. Adopter les bons gestes permet vraiment d'économiser.

❖ Débrancher les appareils lorsqu'ils sont chargés

- **Conseil** : Téléphone ou ordinateur chargés ? Débranchez-les pour vous assurer qu'ils ne consomment plus.
 - **Bénéfice** : Maîtriser la recharge de vos appareils vous permet de faire des économies sur votre facture et prolonge leur durée de vie.

❖ Faites le ménage 😊

- Le conseil de la mère Laurence : « Eh oui, un radiateur plein de poussières est moins performant et consomme davantage ».

- **Conseil** : Pensez à nettoyer la poussière régulièrement et à enlever les objets posés dessus et devant vos radiateurs !
 - **Bénéfice** : Vos radiateurs chauffent plus facilement tout en consommant moins : des économies pour vous !

❖ Nettoyer la grille arrière de son réfrigérateur et de son congélateur

- **Conseil** : Nettoyez vos appareils régulièrement en dépoussiérant la grille arrière, et en veillant à ce que les joints soient propres et bien ajustés.
 - **Bénéfice** : La poussière et la saleté supprimées, les joints ajustés, évitent la surconsommation de vos appareils.

❖ Pensez aussi à aérer votre logement tous les jours

Aussi surprenant que cela puisse paraître, l'aération permet de diminuer l'humidité, de rendre l'air plus sec, donc de chauffer les pièces plus rapidement. Bien sûr, on pense à éteindre le chauffage pendant l'aération.

- **Conseil** : Pour maintenir un air sain chez vous, aérez votre logement 5 à 10 minutes le matin, même en hiver. Sans oublier d'éteindre le chauffage à ce moment-là !
 - **Bénéfice** : Un geste essentiel, surtout si votre logement n'est pas équipé de VMC, qui permet d'évacuer l'humidité en hiver et rafraîchir vos pièces en été !

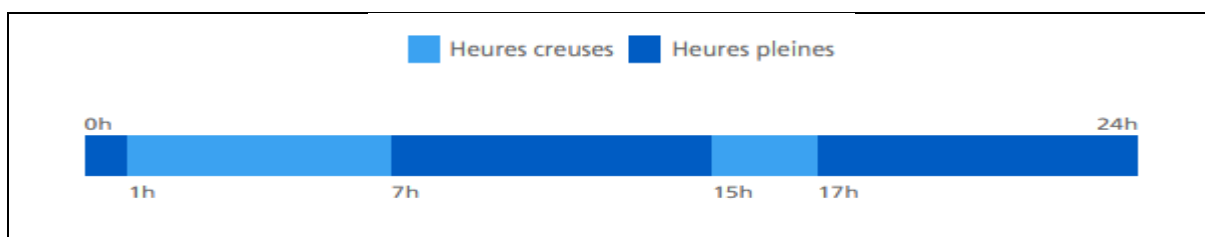
❖ Couvrir vos casseroles pendant la cuisson

- **Conseil** : Lorsque vous cuisinez, pensez à couvrir vos casseroles et à adapter leur taille à celles de vos plaques de cuisson.
- **Bénéfice** : Couvrir ses casseroles pendant la cuisson, c'est 4 fois moins d'énergie consommée. Cela permet aussi d'éviter à l'humidité de se propager dans votre logement : double gain !

❖ Privilégier l'utilisation de ses appareils pendant les heures creuses

Les conseils du Père Benoît : « Consommons mieux, consommons bien pendant les heures creuses sur notre commune »

Voici le détail des heures sur la commune de la Sure en Chartreuse



- **Conseil** : Faites tourner vos machines à laver ou lave-vaisselle pendant les heures creuses, si vous avez cette option dans votre contrat. N'hésitez pas à les programmer pour vous faciliter la vie.
- **Bénéfice** : C'est simple : consommez pendant les heures creuses et faites baisser votre facture !

❖ Faire fonctionner son ballon d'eau chaude pendant les heures creuses

- **Conseil** : Programmez votre cumulus pour qu'il chauffe l'eau automatiquement en heures creuses, si vous avez cette option dans votre contrat !
- **Bénéfice** : À la clé : 22% d'économies possibles sur votre facture par rapport aux heures pleines.

❖ Utiliser le mode éco de son lave-vaisselle

- **Conseil** : Votre vaisselle est moyennement sale, peu grasse ? Le mode Éco vous donnera des assiettes et des verres impeccables !
- **Bénéfice** : Avec le mode Éco, vous économisez jusqu'à 45% d'électricité par rapport aux programmes intensifs.

Benoît GRANGEON

FRELON ASIATIQUE : RÉUNION D'INFORMATIONS



Photographie – Jean VEDEL



De nombreuses personnes ont pris part à la réunion d'information et de sensibilisation au frelon asiatique organisée le 22 février à la mairie par des apiculteurs de la commune en lien avec le Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA)

Sa présence est constatée sur la quasi-totalité du territoire français.

Le frelon asiatique est arrivé en France et identifié en 2004 dans le département du Lot-et-Garonne. Il est maintenant présent sur la quasi-totalité du territoire français. Contrairement au frelon européen qui est à protéger au même titre que la guêpe, le frelon asiatique ne l'est pas.

Un ennemi de la biodiversité

Il décime la biodiversité par ses volumes conséquents de nourriture prélevée, en particulier les insectes, qui sont pour leurs larves un aliment de base protéinique. Il se développe de façon exponentielle et impacte sévèrement la production agricole (arboriculteurs, viticulteurs et apiculteurs) en particulier en s'attaquant aux abeilles qui sont les insectes pollinisateurs par excellence.

Nous pouvons tous participer au piégeage du frelon asiatique

Le public présent a été sensibilisé sur l'importance de la mise en place collective de pièges comme « un engagement de lutte volontaire contre cet insecte ravageur » avec comme objectif d'éviter sa prolifération. La campagne de piégeage s'étale de la sortie de l'hiver jusqu'à l'automne. Mars et avril sont les mois les plus importants pour empêcher la formation de nouvelles colonies. Le but est de piéger le frelon asiatique et non les autres insectes. Pour cela il y a lieu d'utiliser des pièges sélectifs.

La commune met gratuitement à disposition de chaque famille (dans la limite des quantités disponibles) un piège que vous pouvez venir récupérer en mairie aux heures d'ouverture.



Si vous découvrez chez vous ou sur la commune un nid surtout, n'intervenez pas, car la piqûre du frelon asiatique peut être dangereuse. Contacter la mairie au 04 76 56 31 20.

Jean-Luc DELPHIN

COUP DE FOUDRE ... PRESQU'À LA SURE EN CHARTREUSE !



Vendredi 5 août 2022, en plein épisode de sécheresse, la pluie était attendue. L'orage menaçait, accompagné d'éclairs de chaleur. Ce qui devait arriver arriva et la foudre s'est abattue sur une vire inaccessible au-dessus de Voreppe. Après avoir couvé pendant plus de 24h, à la faveur de vents violents l'incendie s'est déclaré.

Malgré une intervention rapide des secours et des moyens importants engagés, le feu s'est rapidement propagé vers le col de la Tençon, ce qui a conduit les élus à décider l'évacuation du hameau des Barniers compte tenu de la proximité du feu à moins de 150m de la première habitation.

Les élus ont ouvert la MTL pour en faire le point de rassemblement et ont organisé la logistique pour les personnes évacuées tout en s'assurant que chacun ait une solution d'accueil. Nous tenons à remercier pour leur solidarité et leur dévouement, les habitants de la commune qui se sont mobilisés, ainsi que tout le personnel communal en soutien aux élus présents.

Pendant une semaine, les élus ont participé activement matin et soir au PC de crise mis en place par la préfecture, les pompiers, le département et la gendarmerie sur la Buisse.

Finalement tout est bien qui finit bien pour la commune avec des impacts environnementaux et visuels limités, même si à l'avenir ce genre de phénomène risque d'être plus fréquent. Il est donc essentiel que la commune se mobilise en anticipation de l'avenir et en tire toutes les leçons.

Ainsi, la préfecture conseille fortement à tous les habitants de la commune de débroussailler autour des habitations et d'entretenir les chemins d'accès privés afin de faciliter la circulation des secours.



Par ailleurs, compte tenu du réchauffement climatique, les élus ont décidé de lancer la **rédaction d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** sur l'ensemble des risques identifiés sur la commune (incendie, inondation, éboulement – glissement de terrain, etc.).

Au fur et à mesure de l'avancée de la rédaction du PCS, les habitants seront associés à la démarche.

Fabrice BERNARD-GUELLE et Jean-François BETEAU



Le Conseil de développement est une instance d'expression citoyenne destinée à enrichir et éclairer la décision publique locale. C'est une obligation réglementaire pour toute agglomération de plus de 50 000 habitants.

Au pays voironnais, l'instance est composée de plus de 50 membres, bénévoles, issus de l'ensemble des communes du territoire, de profils divers. Une charte a été mise en place afin de s'assurer d'un fonctionnement défendant l'intérêt collectif.

A l'écoute du territoire, chaque membre apporte son expertise d'usage et sa sensibilité au sein de groupes de travail.

Le conseil de développement se questionne sur les tendances d'évolution du territoire à court, moyen et long terme.



Après une phase d'acculturation au territoire, le conseil de développement s'est lancé à la rentrée dans quatre thématiques de réflexion.

- **Centre nautique – baignade** : Comment permettre à tous un accès à l'apprentissage de la natation et à la baignade estivale dans un contexte de fermeture des piscines communales et de fortes chaleurs en été ? Quelle évolution donner à l'offre d'équipement nautique ?
- **Évaluation du Plan Climat** : Quel impact a le Plan Climat Energie Territorial dans notre quotidien d'usager et sur le territoire ? Comment favoriser son appropriation par les habitants et donc contribuer à la réussite de ses objectifs ?
- **Biodiversité** : La biodiversité est un enjeu en soi. Partant du principe que nous ne savons pas toujours pourquoi la biodiversité est importante, l'enjeu est d'abord une sensibilisation et une appropriation par tous de ces notions.
- **Les zones d'activités du futur** : La raréfaction à venir du foncier économique (non agricole), ainsi que le besoin d'infléchir notre impact planétaire nous poussent à imaginer les ZA de demain. Être novateurs pour être exemplaires sur le plan écologique, climatique, social...

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site internet du Pays Voironnais.

<https://www.paysvoironnais.com/participation-citoyenne/le-conseil-de-developpement-582.html>

Éléments recueillis auprès de Serge GRANGET (Représentant de notre commune au Conseil de Développement du Pays Voironnais)

ENSEMBLE, STOPPONS LA PROLIFÉRATION DES CHATS ERRANTS

Les chats sont des animaux aimés par beaucoup d'humains, mais lorsqu'ils sont à l'abandon, ils se reproduisent très très rapidement.

Afin de ralentir et stopper cette reproduction non souhaitée, la commune a signé une convention avec l'association 30 Millions d'Amis et un partenariat avec la clinique vétérinaire du Rond-Point à Voiron. 30 Millions d'Amis et la commune se partagent les frais de stérilisation. La commune s'est dotée d'une cage piège. Aider à stériliser les chats errants est un acte citoyen.



Clinique vétérinaire du Rond-Point

**2, rue Victor Hugo
38500 VOIRON
Tel : 04 76 05 60 10**



La Fondation 30 Millions d'Amis en action pour la stérilisation des chats

FONDATION
30
MILLIONS
D'Amis
reconnue d'utilité publique



Si vous êtes envahis par des chats errants, voici la procédure à suivre pour les faire stériliser :

- Soit vous avez une cage, soit vous empruntez celle de la mairie.
- Vous contactez Sophie Leleu au 06 83 77 83 14 pour vous faire connaître et indiquer le nombre de chats concernés. C'est ensuite elle qui prévient la clinique vétérinaire et donne votre nom.
- Vous pouvez ensuite appeler la clinique au 04 76 05 60 10 en vous présentant au nom de La Sure en Chartreuse. On vous dira quand apporter le ou les chats, mais un à la fois et en général en début de semaine.
- Vous emmenez le chat chez le vétérinaire puis le ramenez pour le relâcher dans son milieu d'origine. Il sera toujours là, mais ne fera plus de petits.

Nous comptons sur vous pour participer à cette action et petit à petit éradiquer les lieux de reproductions sur la commune. Merci.

Sophie Leleu

SAVOIR-FAIRE, SAVOIR ÊTRE À LA SURE EN CHARTREUSE

Nous sommes près de 1000 habitants à LA SURE EN CHARTREUSE, c'est peu et pourtant connaissons nous toutes les ressources humaines qu'accueillent nos deux villages ? Surement pas ! c'est pourquoi, dans cette nouvelle rubrique, nous vous proposons d'aller à la rencontre de ceux et celles qui souhaitent nous faire découvrir leur **SAVOIR FAIRE, SAVOIR-ÊTRE**. Pour cela, n'hésitez pas à prendre contact avec nous par E-mail (communication@lasurenchartreuse.fr)



CYRIL DURDUX

Alpes immobilier

POMMIERS LA PLACETTE

- **Qui êtes-vous et quel est votre parcours ?**

Habitant de Pommiers la Placette depuis 1986, je suis **agent immobilier** depuis 1991 et donc relevant d'une profession réglementée par la loi Hoguet. J'exerce cette activité à Pommiers la Placette.

(<https://www.alpesimmobilier.fr/>)

- **Quel est votre parcours ?**

Après le baccalauréat, je me suis inscrit à la faculté de droit de Grenoble dans l'optique de devenir notaire. Logiquement, j'ai choisi la voie d'une licence en droit privé puis d'une maîtrise en droit privé. Ensuite, il fallait trouver une étude de notaire qui vous embauche en alternance pour 3 ans (ce qui était difficile). En parallèle de ma recherche, je me suis inscrit en DEA de droit européen et j'ai donné des cours de droit à des élèves de lycée et de BTS.

L'office notarial du Pont-de-Claix m'a embauché et j'ai pu débiter mes études de notaire auprès du Centre de Formation Professionnelle Notariale de Lyon (CFPN) pour 3 années, chacune étant sanctionnée par deux examens.

J'ai travaillé également au sein de l'office notarial de Saint-Laurent-du-Pont.

Au fil des années, ce métier m'est apparu trop sédentaire et en 1991 j'ai obliqué vers le métier d'agent immobilier, il me manquait une formation commerciale que j'ai acquise en me franchisant auprès d'une grande enseigne nationale d'agences immobilières.

- **Caractérisez votre métier dans le secteur de l'immobilier**

En tant qu'agent immobilier, je me suis spécialisé dans l'immobilier d'habitation neuf, ancien, rénové que ce soit en résidence principale, secondaire ou dans un but d'investissement locatif de défiscalisation (Pinel, Location Meublée Non Professionnelle LMNP, Location Meublée Professionnelle LMP, Vente d'Immeuble à Rénover V.I.R, Malraux, etc.) cela grâce à des partenariats spécialisés dans la fiscalité immobilière et l'optimisation fiscale, ainsi que l'appartenance à un réseau national d'agents immobiliers (Réseau Immo Diffusion) basé à Montpellier pour la publicité, l'informatique et le secrétariat.

Je suis adhérent du Syndicat National des Professionnels de l'Immobilier (S.N.P.I.) pour la mise à jour des différents textes législatifs et réglementaires.

- **Décrivez votre démarche d'accompagnement de votre clientèle dans son projet de vie**

Concernant les acquéreurs Il faut définir précisément leurs besoins, leur financement et leur proposer des biens en adéquation avec leur recherche et les suivre. En effet, entre leur attente initiale et le bien immobilier qu'ils achèteront, il y a un long cheminement qui va les amener à des arbitrages quant à la typologie du bien, son emplacement.

Pour les vendeurs l'accompagnement doit être constant concernant la commercialisation (vente, location) de leur bien et une information sur tout le travail réalisé (visites, comptes rendus, etc.) sur leur bien.

L'appartenance à un réseau national d'agents immobiliers contribue à optimiser l'efficacité de mon travail. Le réseau m'a permis de vendre plusieurs biens à des acquéreurs étrangers tout comme de réaliser un nombre de locations très important pour le compte de la caisse des dépôts et consignations durant 7 années sur Grenoble.

Depuis plusieurs années, j'ai délibérément choisi de plafonner mes honoraires de vente à 4% avec un minimum de 3 000 € et un maximum de 10 000 € afin de ne pas tomber dans le travers de professionnels qui peuvent parfois avoir des honoraires qui s'envolent.

- **Quel est votre lien avec le territoire voironnais**

De l'école maternelle et primaire de Voreppe, au collège de Moirans et enfin au Lycée à Voiron avant Grenoble et Lyon, je suis bien évidemment pleinement attaché au pays voironnais où résident la plus grande partie de mes amis, c'est aussi un endroit parfait pour se ressourcer notamment dans le massif de la Chartreuse. Nous avons la chance d'être proches de Grenoble tout comme de Voiron et Chambéry tout en bénéficiant d'une vie privilégiée à la campagne !!!

Entretien avec Jean VEDEL



LIONEL GIRAUD

CONSEILLER IMMOBILIER DANS LE RÉSEAU IMMOBILIER INTERNATIONAL IAD FRANCE

SAINT-JULIEN-DE-RATZ

- **Qui êtes-vous ?**

Habitant de Saint-Julien-de-Ratz depuis 2010, je suis **conseiller immobilier** depuis 2019. J'exerce cette activité à Saint-Laurent-du-Pont. (<https://www.iadfrance.fr/conseiller-immobilier/lionel.giraud>)

- **Quel est votre parcours ?**

Après des études en commerce-représentation puis en école immobilière, j'ai commencé mon parcours en immobilier en 2005 chez ORPI Aubreton à Grenoble et Échirolles. J'ai ensuite eu une opportunité d'enrichir mes compétences et mes connaissances dans le secteur du bâtiment chez Wurth pendant 10 ans de 2007 à 2018.

En 2018, armé de ses expériences professionnelles, je suis revenu dans l'immobilier chez ORPI pour travailler avec une amie.

Mon besoin d'être indépendant, pour ne pas avoir de limites de territoire, m'a incité à intégrer le réseau IAD (1^{er} réseau de mandataires en France et à l'international). Je suis enregistré à mon compte depuis 2019 sur la commune de Saint-Laurent-du-Pont en plein cœur de la Chartreuse/Guiers et du Pays Voironnais.

- **Caractérisez votre métier dans le secteur de l'immobilier**

Mon métier est la transaction immobilière (vente de terrain, de maison ancienne, de maison neuve). J'apporte à tous les clients qui me font confiance dans leur projet, mes compétences (20 ans de commerce, 5 ans en immobilier et 3 biens rénovés...).

Je peux également les accompagner à vendre ou à trouver un bien immobilier sur d'autres départements (voir même à l'international), grâce aux 16 000 collaborateurs que compte IAD en France et à l'étranger.

- **Décrivez votre démarche d'accompagnement de votre clientèle dans son projet de vie**

Ma démarche auprès des clients est une approche de découverte, d'écoute, de conseils et d'accompagnement pour arriver dans une relation de confiance jusqu'à la concrétisation de l'acte de vente chez le notaire.

La vente d'un bien implique le recours à une estimation du bien, l'étape la plus importante et complexe d'un projet immobilier. Ce prix prenant en compte l'environnement du bien, son exposition/ensoleillement, l'enveloppe globale pour rafraîchissement/rénovation de l'extérieur/intérieur et/ou sa mise aux normes.

Je m'applique à faire en sorte que mon estimation soit la plus juste et précise possible. Pour cela, je m'aide des prix au m² et m'appuie également sur toutes nos statistiques des biens similaires vendus et en vente (en concurrence) qui correspondent au bien estimé.

Cette estimation est ensuite présentée aux clients pour valider que le prix du bien prend effectivement en compte ses qualités et ses imperfections.

Mes honoraires sont consultables sur mon site internet, ce barème est maximum suite à l'application de l'arrêté du 26 janvier 2022.

J'ai gardé mon barème de 2019 qui est adapté au marché en Isère (environ 4%) et ajustable suivant le prix de vente ou du prix vendu.

Il comprend beaucoup de services pour donner un maximum de chances aux clients de vendre leur bien au prix estimé et dans les meilleurs délais.

- **Quel est votre lien avec le territoire voironnais**

Séduit depuis 13 ans par Saint-Julien-de-Ratz pour sa qualité de vie, ses richesses pour les balades, ses bois garnis en champignons et l'ambiance de village, je mesure tous les jours la chance que j'ai de vivre dans cet endroit, à la campagne et de pouvoir exercer la passion pour mon métier sur l'ensemble du secteur du Voironnais, Chartreuse/Guiers, bassin Grenoblois et sur toute l'Isère.

Entretien avec Jean VEDEL

LES ÉVÈNEMENTS À VENIR

Date	Organisateur/ Lieu	Nature de l'évènement
Lundi 8 mai	Département de l'Isère	Course de la Résistance
Jeudi 11 mai	Club Entraid'Amitié	Repas du muguet
Vendredi 12 mai	Comité des Fêtes	Soirée des Amis du CoCo
Jeudi 1 ^{er} juin	Club Entraid'Amitié	Voyage dans les Aravis
Samedi 3 juin	Comité des Fêtes	Fête du Printemps
Samedi 24 juin	Comité des Fêtes/Le Sou	Feu de la St Jean et Kermesse
Samedi 2 et Dimanche 3 septembre	Comité des Fêtes/Le Sou/Club Entraid'Amitié/L'A DMR	La Vogue
Jeudi 21 ou Vendredi 22 septembre (à confirmer)	Club Entraid'Amitié	Voyage découverte de Genève et de Yvoire



Concernant nos amies les bêtes, les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les chiens de garde doivent avoir subi un dressage tel qu'ils n'aboient qu'en cas de tentative d'effraction.

Toujours concernant nos amis à 4 pattes, il est essentiel de les tenir en laisse lors de leurs promenades. En effet, les animaux ne doivent pas divaguer et il est important de rappeler que la période de naissance des animaux sauvages est principalement située entre avril et ce jusqu'à fin juin. La divagation des animaux peut alors gêner la mise bas de certaines espèces. Nous comptons sur le civisme et la prise de conscience de tous.



BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Dépôts sauvages hameaux de Chantabeau et de Pallachère

Photographie – Albin RIBEIRO

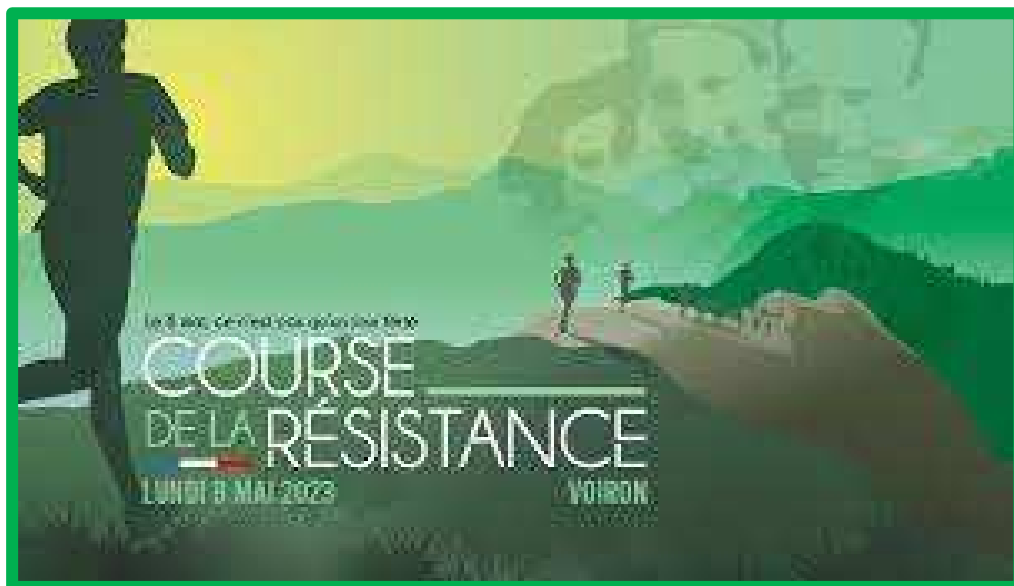
Des dépôts sauvages pointés dans différents hameaux

Les citoyens n'ont jamais autant été préoccupé par les problématiques environnementales. Pourtant, un triste constat s'impose : des dépôts illégaux de déchets, plus communément appelés « dépôts sauvages », ont été à plusieurs reprises observés dans différents secteurs de notre commune entraînant une accumulation anarchique de déchets divers.

Les articles L. 2224-13, L. 2224-14 et L. 2224-16 du code général des collectivités territoriales permettent au maire de sanctionner ces infractions.

Nous comptons sur le civisme collectif pour utiliser comme il se doit les déchetteries de La Buisse et de Coublevie, mises à notre disposition par le Pays Voironnais.

La course de la résistance est née de la volonté du Département de l'Isère de se souvenir de la date du 8 mai, en créant une course sportive pour mettre en lumière chaque année, les lieux emblématiques de la seconde guerre en Isère.



UN ÉVÉNEMENT SPORTIF ET CULTUREL

Pour la 9e édition de cette course, le département a choisi le Voironnais et la Chartreuse, les courses se dérouleront entre Voreppe, Saint-Pierre de Chartreuse, Voiron, avec un passage sur notre commune. 4 épreuves sont organisées ce jour-là, un trail, des parcours cyclo-touristiques, des randonnées pédestres et des courses pour les enfants.

Le trail de 30 km partira du monument aux morts de Voreppe pour une arrivée à Voiron en passant par notre commune, ou un point de ravitaillement sera basé devant la Maison du Temps Libre de Pommiers la Placette avant d'attaquer la montée vers le Grand Ratz (Le stationnement de tous véhicules, excepté ceux indispensables à l'organisation de l'évènement, sera interdit sur la partie aval du parking de l'ancienne mairie de Pommiers la Placette, entre 08h et 13h).

- **Vous souhaitez vous inscrire ou obtenir des renseignements :**
<https://coursedelaresistance.fr>
- **Vous souhaitez vous impliquer dans l'organisation et devenir bénévole :** <https://coursedelaresistance.fr/devenir-benevole>

Après le passage des courses cyclistes en 2021 (Critérium du Dauphiné libéré et du Tour de France) puis la commémoration de la bataille du col en 2022, vivez cette année la course de la résistance en conjuguant votre dynamisme avec celui de la commune de La Sure en Chartreuse !

Fabrice BERNARD-GUELLE



DÉCÈS

- Mr Georges BUISSIÈRE**, Pommiers la Placette, décédé le 12 juin 2022 à 82 ans
- Mme Simone BERTHIER**, Saint-Julien-de-Ratz, décédée le 1 juillet 2022 à 79 ans
- Mr Michel LEFEBVRE**, Pommiers la Placette, décédé le 8 juillet 2022 à 87 ans
- Mr Daniel RECOURA**, Pommiers la Placette, décédé le 17 août 2022 à 79 ans
- Mr Albert GENÈVE**, Saint-Julien-de-Ratz, décédé le 14 décembre 2022 à 85 ans
- Mme Claudette RONDWASSER**, Saint-Julien-de-Ratz, décédée le 1 janvier 2023 à 92 ans
- Mme Marie-Madeleine SERPOLLET**, Pommiers la Placette, décédée le 30 janvier 2023 à 85 ans
- Mr Pierre GUILLAUD**, Pommiers la Placette, décédé le 2 février 2023 à 89 ans
- Mme Marie-Josèphe CENDRE**, Pommiers la Placette, décédée le 16 février 2023 à 90 ans



Mariage

- Mr Olivier TRÉDÉ et Mlle Livia ARODIRESSEI**, Saint-Julien-de-Ratz, mariés le 30 avril 2022
- Mr Thomas GIRARD et Mlle Camille POULET**, Saint-Julien-de-Ratz, mariés le 14 mai 2022
- Mr Yoann BASTIN et Mlle Emilie GRIMBERT**, Pommiers la Placette, mariés le 11 juin 2022
- Mr Philippe LEPETIT et Mlle Catherine MARLETTA**, Pommiers la Placette, mariés le 17 juin 2022
- Mr Julien BERTHIER et Mlle Laurie GARÇON**, Saint-Julien-de-Ratz, mariés le 4 août 2022
- Mr Axel ZBITAK et Mlle Virginie BLANPAIN**, Pommiers la Placette, mariés le 22 octobre 2022



Bienvenue Naissance

- Charlie BAS** née le 3 mai 2022 à Voiron
- Martha LEJEUNE** née le 26 juin 2022 à Voiron
- Galliane BELLAVARDE** née le 29 juin 2022 à Voiron
- Margot PROVENT** née le 2 juillet 2022 à La Tronche
- Maïwen BARITELLO** née le 12 novembre 2022 à Voiron
- Charlie BASTIN** née le 3 février 2023 à Voiron
- Martin CHARBY** né le 8 février 2023 à Grenoble